



INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

SERVICES DE SOINS À DOMICILE

BUREAU RÉGIONAL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (BRIO)

PUIS-JE CHOISIR LE PRESTATAIRE DE SOINS À DOMICILE?

Oui, vous pouvez choisir le prestataire de soins qui vous accompagnera à domicile :

- Centres Médico-Sociaux (CMS): prestataires publics
- Organisations de Soins A Domicile (OSAD) et infirmier·ère·s indépendant·e·s: prestataires privés.

Conformément à leurs missions, les CMS ont l'obligation de prendre en charge toutes les personnes domiciliées dans le canton de Vaud. Les OSAD et les infirmier·ère·s indépendant·e·s, relevant du droit privé, peuvent refuser une demande de prise en charge.

COMMENT LES PRESTATIONS SONT-ELLES FINANÇÉES?

Les prestations de soins, à savoir les soins infirmiers, comme la préparation des médicaments et les soins de base tels que l'aide à la douche, sont délivrées par tous les CMS et par tous les prestataires privés de soins à domicile, sur mandat médical du ou de la médecin. Quel que soit le prestataire choisi, **les prestations de soins (LAMal) sont couvertes par votre assurance-maladie** (hors franchise et quote-part).

Les prestations d'aide à la vie quotidienne, comme l'aide au ménage ou la livraison des repas, varient d'un prestataire à un autre, tout comme leurs tarifs. Si certaines assurances complémentaires remboursent une partie des frais, **ces prestations sont à votre charge**. En fonction de votre situation, vous pouvez néanmoins solliciter une aide financière.

Selon les besoins, il est possible de recourir à plusieurs prestataires qui devront alors se coordonner pour assurer le suivi des prestations (le CMS fournit les soins infirmiers et l'OSAD privée l'aide au ménage, par exemple).

QUELLE EST LA DÉMARCHE À ENTREPRENDRE SI JE SOUHAITE CHANGER DE PRESTATAIRE DE SOINS À DOMICILE?

Vous devez résilier votre contrat auprès de votre prestataire de soins à domicile.

Pour toute question ou demande d'information, l'infirmier·ère de liaison ou de coordination du BRIO vous renseignera.



BUREAUX RÉGIONAUX D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (BRIO)

Les BRIO répondent à vos appels du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

BRIO

Réseau Santé Haut-Léman
Espace Santé Rennaz
Route des Tilles 6a
1847 Rennaz

Tél. 021 960 19 19

Fax 021 973 16 25

brio@rshl.ch

www.reseau-sante-haut-leman.ch

BRIO

Réseau Santé Nord Broye
En Chamard 55 A
1442 Montagny-près-Yverdon

Tél. 024 424 11 00

Fax 024 424 11 05

brio@rsnb.ch

www.reseau-sante-nord-broye.ch

BRIO

Réseau Santé La Côte
Chemin du Glapin 4
1162 Saint-Prex

Tél. 021 822 43 23

Fax 021 822 43 29

brio@rslc.ch

www.reseau-sante-la-cote.ch

BRIO

Réseau Santé Région Lausanne
Rue du Bugnon 4
1005 Lausanne

Tél. 021 341 72 50

Fax 021 341 72 58

brio@rsrl.ch

www.reseau-sante-region-lausanne.ch

